

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 30 mars 2021

La Ville de Strasbourg appelle chacun·e à respecter le protocole sanitaire afin de garantir le maintien des marchés

Afin de garantir à toutes et tous l'approvisionnement alimentaire et soutenir les producteurs locaux présents sur les marchés, la Ville de Strasbourg rappelle la nécessité de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Ce protocole permettant aux marchés de la ville de Strasbourg d'accueillir les commerçants et les client·e·s a été signé le 9 mai dernier par l'association des maires du département du Bas-Rhin, la préfecture et la Ville de Strasbourg. Il définit, depuis la sortie du confinement du printemps 2020, les prérequis à la réouverture des marchés alimentaires, l'organisation logistique sur les marchés, les pratiques de vente et de distribution des denrées ainsi que les contrôles.

Dans le cadre du suivi des marchés alimentaires, une réunion exceptionnelle de la Commission des foires et marchés a été réunie le 8 mars 2021. Il a été constaté que si la majorité des commerçant·e·s et des client·e·s respectent les règles strictes définies dans le protocole, un certain nombre, limité mais en augmentation, de commerçant·e·s ne l'applique plus avec rigueur voire s'oppose à son application, dans une mesure qui pourrait remettre en cause la tenue des 36 marchés de Strasbourg.

Après discussions avec les parties prenantes de la Commission des foires et marchés, il a été décidé de procéder à la suspension de 12 commerçant·e·s non sédentaires, sans remplacement, pour une durée de 15 jours. La commission des foires et des marchés du 29 mars 2021 a constaté la notification effective aux commerçant·e·s non sédentaires concerné·s ; la mesure aura donc effet à compter du samedi 3 avril 2021.

La Ville de Strasbourg rappelle qu'il est du devoir de chacun·e, commerçants et client·e·s, de respecter les règles fixées garantissant la tenue des marchés dans de bonnes conditions. À ce titre, la Ville de Strasbourg a mis en place une signalétique rappelant les mesures de distanciation et les gestes barrières.